



Groupe FN/RBM

SEANCE PLENIERE DU 18 JANVIER 2016

**Amendement déposé par le groupe FN / RBM et présenté par Julien SANCHEZ
Rapport N°2016/AP-JANV/04 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

AMENDEMENT

L'alinéa 3 de l'ARTICLE 35 R est supprimé :

Exposé des motifs :

Cette suppression vise à empêcher l'arbitraire et permettre la libre expression de chaque élu de la présente assemblée